Image not found or type unknown

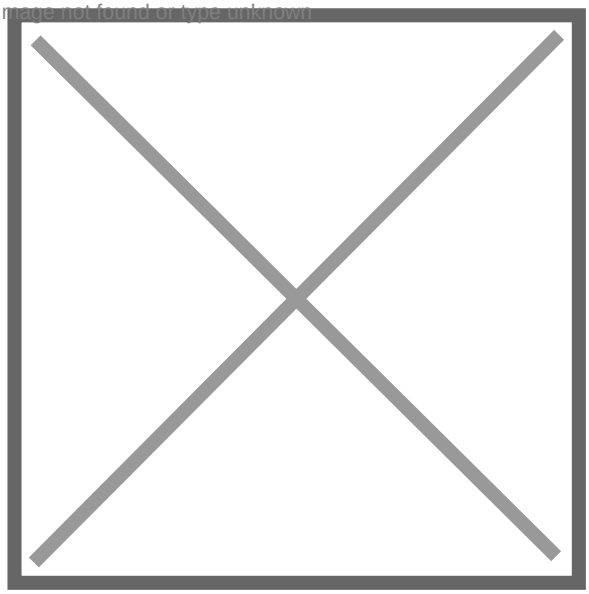

Mon chèque de salaire ne coincide pas avec mon salaire net .

Par **mimi**, le **30/04/2012** à **23:31**

Bonjour,
mon salaire brut de 2012 a diminué par rapport à 2011,j ai donc informé mon employeur qui m a demandé de contacter la société qui effectue la paie, ce dont j ai fait. la comptabilité a donc corrigé l erreur.mais mon employeur refuse de me payer l' augmentation que la rectification a engendré sur mon salaire net , en effet mon salaire net a augmenté de 28 euros.malgré la demande écrite de la comptabilité lui demandant de me faire un chéque du complément de salaire .mon employeur rétorque que l erreur ne venait pas de lui et de plus le brut ne m appartenant pas ce dernier pouvait fluctué en fonction de quoi?Toujours est il que mon chèque de salaire ne correspond pas a mon salaire net mentionné sur ma fiche de paie.la question est quels sont mes recours et contre qui dois je me retouné l 'employeur ou la société de comptabilité?Qelle est la marche à suivre? MERCI DE ME REPONDRE RAPIDEMENT.

Par **Visiteur**, le **01/05/2012** à **14:52**

bonjour,
c'est l'employeur qui est responsable du salaire versé et qui doit correspondre à la réalité de la fiche de paye.
Voyez un avocat gratuit ,maison du droit de votre commune ,ils ont l'habitude de ce genre de problème ,il vous dira la marche à suivre
1: lettre recommandée AR de mise en demeure
2:saisine du conseil de prud'hommes en référé

amicalement vôtre
SUJI kENZO

Par **Cathyi**, le **02/05/2013** à **19:49**

Mon salaire net et de 898 euro par mois mon patron me fais un chèque de 1000 euro comment réparer cette difference

Par **trichat**, le **02/05/2013** à **20:12**

@Cathyl,

Votre patron est généreux, il vous fait un cadeau mensuel de 102 €!

C'est à votre employeur de réparer cette erreur. En attendant, mettez ce surplus sur un compte d'épargne. Il faudra peut-être le rembourser.

@mimi,

suji kenzo a raison; c'est à votre employeur de compenser l'erreur commise par le comptable, sans doute externe à votre entreprise. Vous n'avez rien à traiter avec lui. Si votre employeur pense que son comptable a commis une erreur, il en change et règle ses difficultés directement avec lui.

Cordialement.

Par **Jerome29860**, le **05/08/2019** à **19:27**

Bonjour , je me permets de vous ecrire car cela fait 2 mois que mon salaire varie . Au mois de juillet mon patron n a pas boulu me payer les heures supplementaires qui me sont dues et " oublié " de me payer 9h de travail . Alors que mes collegues ont etaient payés integralement . Ce mois ci il ne m a payé mes heures supplémentaies et mon salaire et différent de ma fiche de paye , il me devrait plus de 50 euros . J ai eu une journée d absence qui s est transformé en journee de congés payé sans mon accord . Je lui ai fait part de tout cela mais il ne veut rien savoir . Comment puis je faire je suis un peu perdu .
Je vous remercie d avance .

Par **Lag0**, le **06/08/2019** à **10:02**

[quote]
Comment puis je faire je suis un peu perdu .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

[/quote]
Bonjour,

Ce genre de litige est du ressort du Conseil des Prud'hommes. S'agissant de problème de paie, il peut être saisi en référé si vous disposez de tous les éléments nécessaires.

Voir :

https://prudhommes.ooreka.fr/fiche/voir/271813/saisir-le-conseil-des-prud-hommes-en-refere

Par **pires57**, le **04/09/2019** à **14:06**

bonjour

mon fils est en bts altenance depuis la nnee derniere il se bat pour avoir ses fiches de payes ce jour il les recoit enfin problme aucune fiche de paye ne correspont avec son saliare de tout les mois a savoir 938e il a des fiches de payes qui vont de 1068 a 1258e sommes qu il n'a jamais percu il recoi une prime d'activite base sur son salaire reel de 938 e risque t il de devoir rembouser sa prime ?

la declaration d impot de l annee dernier ne correspondait pas on a du rectifier il y avait 2000e de plus

vers qui nous touner ou demander de l ide merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés